



CONTRAT de LOCATION GITE D'ETAPE

Entre le soussigné et le gîte d'étape « Les Royères du Prieuré » de Maubec, représenté par la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

NOM :Prénom :

Adresse :

Ville :Pays :

Tél fixe :Port :

Mail :

Accepte les conditions de location et les tarifs ci-joints et s'engage à l'occuper pour un usage saisonnier de tourisme.

Du (après 17 h30) au (avant 10 h)

Nombre de personnes :

Arrhes : 3 € par personne et par nombre de jours (déductibles du séjour)

Ci-joint un chèque bancaire pour la location du gîte à l'ordre du « régisseur du gîte ».

CONDITIONS DE LOCATION :

La location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Le nombre de personnes occupant le gîte ne peut dépasser la capacité prévue : 15 personnes.

Les animaux ne sont pas admis dans le gîte d'étape.

La location ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception des arrhes demandées.

En l'absence de message écrit du loueur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le gîte devient disponible 24 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé. (les messages téléphoniques ne sont pas admis).

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou il vous restera à devoir (à titre d'indemnité de rupture de contrat) :

- soit un montant égal à 20% du coût intégral si vous annulez de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.

- soit un montant égal au total de votre séjour si vous annulez de moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Le montant du séjour est intégralement dû le jour de votre arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Aucune négociation tarifaire ne sera possible après signature.

Avant l'entrée en jouissance du gîte, une caution de 400€ est demandée. La caution ne pourra être remboursée, les frais de remises en état éventuellement déduits, que le jour du départ après inventaire. Toutes pertes ou dégâts donneront lieu à indemnisation.

Pour toute modification des dates de séjour, celle-ci ne pourra être garantie.

A réception du contrat et des arrhes, un courrier de confirmation de réservation vous sera adressé.

Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Les tribunaux d'Avignon sont seuls compétents en cas de litige.

La signature de ce contrat vaut lecture du descriptif et des tarifs joints.

Fait à Le

Signature

(lu et approuvé)